



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision numérique terrestre

Question écrite n° 81301

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'objectif de couverture totale du territoire pour la télévision numérique terrestre. Dès le 31 mars 2005, 35 % de la population française ont eu accès à la télévision numérique terrestre, proportion qui a atteint 50 % près de six mois après, ce qui permet à 12 millions de Français d'avoir accès aux chaînes gratuites de la TNT aujourd'hui. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a remis récemment un rapport au Premier ministre concernant la TNT pour accélérer son déploiement afin que 85 % des Français puissent avoir accès à ces chaînes avant 2007. Le CSA préconise par exemple l'extension du réseau numérique hertzien, mais aussi des possibilités de réception alternative par d'autres supports. Là où la couverture terrestre ne peut arriver, il envisage que le câble, le satellite ou encore l'ADSL (haut débit) puissent être utilisés pour recevoir les chaînes gratuites et payantes de la TNT. Le rapport met particulièrement en avant l'intérêt d'une couverture satellite numérique gratuite, qui pourrait offrir une desserte de l'ensemble du territoire à brève échéance. Il recommande que les éditeurs de la TNT s'accordent sur un modèle de distribution satellite et que France Télévisions, dès l'été 2006, puisse proposer cette solution pour les chaînes TNT. Il lui demande donc son avis sur ce rapport et les suites que le Gouvernement compte donner aux propositions qui ont été avancées par le CSA.

### Texte de la réponse

Lancée le 31 mars 2005 sur 35 % de la population, la télévision numérique terrestre (TNT) se déploie par phases successives et couvre à ce jour la moitié de la population métropolitaine. En particulier, le Sud-Ouest de la France est d'ores et déjà desservi par les émetteurs de Bayonne, Bordeaux, Pic-du-Midi et Toulouse. Soucieux de permettre à l'ensemble des Français de bénéficier d'une offre de télévision en qualité numérique, le Premier ministre a décidé, suite à une proposition du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en avril 2005, la création d'un groupe de travail, conjoint entre le CSA et la direction du développement des médias (DDM), sur la couverture de la TNT. Suite aux premiers travaux de ce groupe, le CSA a adopté, le 19 juillet 2005, un calendrier de mise en service de nouveaux sites d'émission conduisant à un taux de couverture de 66 % de la population avant le 15 octobre 2006. Le 16 octobre 2005, le Premier ministre a décidé d'une série de mesures en vue d'accélérer le déploiement de la TNT afin que 85 % de la population puisse y avoir accès dès le printemps 2007. En particulier, les moyens mis à la disposition du fonds de réaménagement du spectre, placé auprès de l'Agence nationale des fréquences, ont été renforcés afin d'accompagner l'accélération des travaux de réaménagement des fréquences analogiques nécessaires à la mise en service des sites de la TNT. Par ailleurs, des dispositions spécifiques sont prévues pour les régions caractérisées par une pénurie de fréquences disponibles, par exemple en zone frontalière. Ainsi, à la demande du Premier ministre, M. François Loos, ministre délégué à l'industrie, a engagé avec les pays voisins des discussions sur les fréquences utilisables. Un « fonds d'accompagnement du numérique » (FAN) a également été créé, et doté de 15 millions d'euros dès 2006. Ce dernier contribuera au financement de l'équipement en terminaux numériques des téléspectateurs situés dans la zone de couverture d'un petit émetteur analogique qu'il serait nécessaire d'éteindre en vue de libérer une fréquence pour la TNT. Enfin, le Premier ministre a appelé les acteurs de la

télévision numérique à se rassembler pour que l'ensemble des Français puisse recevoir les dix-huit chaînes gratuites de la TNT. Dans cette perspective, il a été demandé à l'ensemble des chaînes de service public financées par la redevance, c'est-à-dire France 2, France 3, France 4, France 5 et Arte, de mettre en place une diffusion satellitaire gratuite au plus tard à l'été 2006.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81301

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2005, page 11691

**Réponse publiée le :** 28 février 2006, page 2129